

**REGISTRE JOURNAL COORDINATION SÉCURITÉ**

MAITRE D'OUVRAGE	MAIRIE DE BEAUVOISIN Quartier Les Brussets - 26170 BEAUVOISIN
------------------	--

OPERATION	REHABILITATION EXTENSION DE "LA GUINGUETTE"
-----------	---

**RAPPORT de VISITE du 12 mars 2020 à 13 h 45**

<u><b>Entreprise(s) présente(s) :</b></u> Personnel sur chantier : 2 personnes OSSATUR'BOIS : 2 personnes	<i>Intervenants concernés</i>
---	-------------------------------

<p><u><b>Observation(s)/Information(s) :</b></u> Non respect d'un des principes généraux de prévention (L.4121-2 du Code du travail) : Donner la priorité aux mesures de protection collective et n'utiliser les équipements de protection individuelle qu'en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes. <b>Situation de danger pour travaux en hauteur !</b> Pas de protections collectives (un plateau constituant un demi échafaudage non sécurisé et deux échelles également non sécurisées ne constituent pas une protection collective) et pas d'EPI (harnais). Il y'a un minimum à respecter en terme de sécurité pour les travaux en hauteur ! Pour rappel, depuis le début du mois de mars 2020, 3 accidents du travail mortels ont été recensés à la suite de chutes de hauteur en Drôme/Ardèche (source CARSAT). Vu avec le personnel, en fin d'intervention lors de la visite sinon une situation similaire aurait provoqué l'arrêt du chantier.</p> 	<p align="center">OSSATUR'BOIS Toutes les entreprises</p>
---	---

<p>Chantier à clôturer totalement avec barrière Heras.</p> 	<p align="center">MG CONSTRUCTION</p>
--	---------------------------------------

Chantier propre.



Toutes les entreprises

**RAPPEL** : Visite d'inspection commune à réaliser pour établir votre PPSPS simplifié avant tout démarrage travaux.

Toutes les entreprises

**Co-Activités simultanées, successives ou environnementales sur site : Mesures**

**Documents réclamés** : PPSPS LOT 2 : Gros-Œuvre / Maçonnerie  
PPSPS LOT 3 : Ossature Bois ► OSSATUR'BOIS

MG CONSTRUCTION

**PM Mesures générales** :

Les feux sont interdits sur les chantiers en toute saison  
Engin de levage au repos : Aucune charge accrochée  
Ranger le stockage par zone - Nettoyer quotidiennement les cheminements.  
Ramassez et évacuez vos déchets et gravats à l'avancement == >Ne pas attendre la fin de la semaine !!

Toutes les entreprises

**PM** : La page R.J. doit être diffusée au chef de chantier et/ou chef d'équipe

**PPSPS recus** :

**Visite d'inspection commune réalisée avec** : LOT 2 : Gros-Œuvre / Maçonnerie ► MG CONSTRUCTION  
LOT 3 : Ossature Bois ► OSSATUR'BOIS

**DIFFUSION** : Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, Entreprises concernées

**EMARGEMENT** : Le Coordonnateur Sécurité  
Adrien GIANCATERINA

**EPSI**

485, chemin des Roses de Gallica  
26700 Pierrelatte  
Tél. 04 75 46 02 33 / Port. 07 68 28 27 05  
Mail : epsi@wanadoo.fr

NB : Cette page fait partie du registre journal que le coordonnateur conserve en archives pendant 5 ans. En cas d'incident ou d'accident sur le chantier par non respect des consignes demandées par le coordonnateur, le registre journal servira de pièces à conviction. Accord tacite sur les termes du présent document sans remarque ou réserve de la part des entrepreneurs dans les 48 h après réception.